



Listen to this article

La justification véritablement signifie une chose seulement : rendre droit, rendre juste. La justification peut être soit partielle, soit complète. Dans le cas d'Abraham, elle fut partielle. Abraham fut justifié pour l'amitié avec Dieu à cause de sa foi et de son obéissance, mais il ne fut pas justifié pour la vie parce que pareille complète justification ne pouvait être accomplie, à moins que ce ne fût par l'œuvre rédemptrice de Jésus, ce qui n'avait pas été ni ne pouvait être réalisé au jour d'Abraham.

La justification de l'Eglise de l'Evangile est une œuvre instantanée. « C'est Dieu qui justifie ». Mais le fondement de cette justification est le sacrifice accompli par Jésus, terminé au Calvaire. Avant que le Sauveur ne nous impute le mérite de Son sacrifice, il faut que nous Le connaissions que nous nous confiions en Lui, que nous acceptions les conditions qu'Il a posées à ceux qui désirent devenir Ses disciples et, en tant que tels, que nous nous consacrons entièrement, même jusqu'à la mort. Au moment où Il nous impute le mérite de Son sacrifice, couvrant nos défauts, nous sommes acceptés par le Père et admis dans Sa famille par l'engendrement du Saint Esprit et ainsi, après cela, nous sommes membres de l'Eglise des premiers-nés dont les noms sont écrits dans les cieux.

La justification du monde ne sera pas instantanée, mais elle progressera durant les mille ans— durant le Millénium. L'on pourrait par conséquent dire des humains qu'ils doivent être justifiés en guise d'essai par le Médiateur et Son Royaume, mais leur justification ne sera réalisée que dans leur absolue perfection, à la clôture du Millénium, quand ils seront présentés au Père et acceptés par Lui. « C'est Dieu qui justifie » et Il admet à la vie éternelle et reçoit dans Sa famille, à quelque plan d'existence que ce soit, seulement ceux qui sont parfaits.

La purification de la chair n'est pas la justification

La personne qui désire revenir à Dieu au cours de cet Age de l'Evangile, Le trouve graduellement. Elle apprend d'abord que Dieu a pris des mesures par lesquelles Il peut être

juste tout en justifiant des pécheurs. Elle trouve ensuite que la mort de Jésus est le moyen auquel Dieu a pourvu à cet effet. Après, elle découvre ses faiblesses et ses péchés — ses souillures — et cherche à s'en débarrasser comme faire se doit. Elle peut et elle devrait se purifier considérablement des malpropretés de la chair, mais cela ne la justifie pas, ne la rend pas parfaite, parce que par hérédité elle est une pécheresse, elle est imparfaite, et parce qu'elle ne peut être purifiée que par l'application divine du mérite du sacrifice pour le péché. Après s'être lavé à la Cuve — s'être débarrassé des malpropretés de la chair — le croyant s'approche tout contre la porte du Tabernacle et là il se « lie » —il s'oblige par les vœux de consécration, se vouant complètement à l'Eternel et à Son service, quel qu'il soit.

Tous les pas précités de l'individu désirant la communion avec Dieu sont des pas convenables, comme cela est exposé dans la Parole. Nous représentons l'individu qui a adopté cette conduite comme étant justifié en guise d'essai, c'est-à-dire qu'il est sur la bonne voie, faisant ce qu'il est capable de faire pour atteindre la justification. Tant qu'il suivrait cette voie, il aurait des bénédictions d'esprit et de cœur ainsi que l'approbation de sa conscience, et serait favorisé par l'Eternel en ce sens que la Providence divine lui ferait connaître quelle conduite il lui conviendrait d'adopter en vue de sa justification lui indiquant la nécessité des pas énumérés plus haut, y compris la consécration ou liement de lui-même à la porte du Tabernacle. Le pécheur s'approchant de Dieu ne peut rien faire de plus. C'est maintenant à Dieu d'agir. La miséricorde de Dieu envers le pécheur s'exerce entièrement par Jésus qui a été nommé « grand Souverain Sacrificateur ». Il appartient à Jésus d'accepter le consacré (représenté par le bouc) et de le sacrifier. Et ceux que Jésus, en tant que Souverain Sacrificateur de Dieu, accepte, ceux-là sont acceptés par le Père et ils sont engendrés par le Père à la nature divine, etc. Le moment où Jésus, et ou la justice divine, par Jésus, acceptent le pécheur est le moment de la justification.

A partir du moment où le pécheur se détourna du péché et commença à chercher l'Eternel et à marcher de son mieux dans les chemins de la droiture — se débarrassant des souillures de la chair — à partir de ce moment-là cet individu possède un nouvel esprit, ou volonté, différent de l'esprit, ou volonté, qu'il avait quand il aimait et servait le péché. Ce nouvel esprit est un nouvel esprit de la chair, parce que l'individu n'a pas encore été engendré du Saint Esprit. Au moment où le Souverain Sacrificateur l'accepte, lui impute Son mérite, et où le Père l'engendre du Saint Esprit — à ce moment-là celui possédant le nouvel esprit est justifié et engendré de l'Esprit; il est alors une nouvelle créature. Ce n'est pas la nouvelle créature qui doit être justifiée, parce que la nouvelle créature n'a pas commis de péché; elle

ne peut donc avoir de péché pour en être justifiée. C'est la vieille créature à l'esprit nouveau qui est justifiée, et au moment de la justification elle meurt en sacrifice. On pourrait dire de la nouvelle créature qu'elle est justifiée dans le même sens que le fut Jésus de qui il est écrit qu'Il a été « justifié par l'Esprit., élevé dans la gloire » (1 Tim. 3 :16). Dans cet emploi du mot justifié, la pensée est : « démontré juste », « démontré parfait », et non pas rendu juste.

La paix, proportionnée aux progrès

Aux membres de cette classe, pleinement consacrés, justifiés, que le Père a acceptés en les engendrant du Saint Esprit, s'appliquent les Paroles de l'Apôtre : « Etant donc justifiés par la foi, nous avons la paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus-Christ ». (Rom. 5 :1). Mais ce verset de l'Ecriture ne s'appliquerait pas à ceux qui ne sont pas arrivés au point de la consécration et de l'acceptation, et qui s'approchent seulement en traversant le Parvis. Ceux-là ont, cependant, une mesure de paix, à mesure qu'ils avancent. Une certaine mesure de paix et de joie provient du fait d'avoir trouvé qu'il existe un chemin pour revenir à Dieu par l'effort à chasser le péché et à s'approcher de Lui; mais la paix de l'Eglise, mentionnée par l'Apôtre dans le verset précité, s'applique seulement à ceux qui sont entrés dans la condition de Fils de Dieu. Dieu n'est pas en paix avec qui que ce soit d'autre.

Il ne serait pas possible à qui que ce soit, durant cet Age de l'Evangile, de passer par exactement la même expérience que celle par laquelle passa Abraham, à cause de la différence de conditions. Abraham crut pleinement en Dieu et, autant qu'il le comprenait, il était, manifestement, entièrement consacré pour effectuer la volonté de Dieu, même jusqu'à la mort. En d'autres temps, si Abraham avait vécu au cours de cet Age de l'Evangile, il aurait été l'un des pleinement consacrés, des pleinement justifiés, des engendrés de l'Esprit; mais, ayant vécu avant l'Age de l'Evangile, avant que Christ ne mourut pour nos péchés, sa consécration ne pouvait l'introduire dans la plénitude de la justification et de ses privilèges.

Certains s'embrouillent en s'imaginant que la justification possède deux parties : l'une légale et l'autre réelle. Nous ne connaissons rien dans la Bible qui permette d'opérer une pareille division de la justification. La justification est légale et elle est réelle au même instant. Elle ne saurait être réelle et illégale; elle ne pourrait être illégale et cependant réelle.

Notre justification, représentée par la « Robe de nocés » dont nous sommes revêtus lorsque nous sommes acceptés par l'Éternel, ne couvre pas la nouvelle créature, mais simplement la chair qui est légalement tenue pour morte, qui est considérée comme morte en sacrifice. En d'autres termes, la justification ne signifie pas le processus par lequel nous sommes rendus justes, mais une condition juste déjà atteinte. L'action de vêtir la « Robe de Nocés » signifie notre entrée dans la famille de Dieu comme membres de l'Église; celle de s'en dévêtir signifierait notre rejet de la grâce de Dieu et impliquerait la seconde mort.

La justification en ce qui concerne le monde, comme cela a déjà été expliqué, sera atteinte différemment. On pourrait dire que la justification du monde, sous la conduite du grand Médiateur, sera une justification graduelle — une graduelle action de rendre juste à mesure que chaque individu s'accordera de plus en plus avec les exigences divines et aura une part de plus en plus grande de la perfection de restitution. Néanmoins, il faut se rappeler que « c'est Dieu qui justifie » et que le monde ne sera pas entre les mains de Dieu avant la fin de l'âge millénaire. Alors, tous ceux qui seront approuvés par le Père, et acceptés par Lui à la vie éternelle, seront justifiés dans toute la signification de ce terme. Ce sera un acte instantané.

W.T. 5959 — C.T.R. 1916